



ACCOMPAGNEMENT DU CERFITEX AUX UNITES COTONNIERES APRES LE PROJET

Monsieur le Directeur Général du Fonds Commun pour les matières de Base(CFC),
Monsieur le Représentant de l'Union Européenne et du Programme tous ACP relatif aux
Produits de Base Agricoles,
Monsieur le Directeur Exécutif du Comité Consultatif International pour le Coton (CCIC),
Monsieur le Président de l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A),
Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux des Sociétés cotonnières,
Monsieur le Coordinateur du Projet CFC/ICAC/33 d'Afrique de l'Est et du Sud,
Honorables Membres du groupe de travail du CSITC,
Mesdames et Messieurs, chers participants,

Je vous remercie d'avoir bien voulu honorer de votre présence, ce séminaire final du Projet CFC/ICAC/33 relatif à la standardisation de la mesure instrumentale du coton à des fins commerciales pour les pays d'Afrique producteurs de coton.

Votre présence à cette cérémonie, dénote j'en suis sûr, du souci que nous partageons ensemble, face aux difficultés que traversent nos filières cotonnières. Un sous-secteur qui reste un des principaux pôles de développement de nos pays.

Mesdames et Messieurs,

Le Projet CFC/ICAC/33 dont l'ère géographique s'étend sur l'Afrique de l'Ouest et du Centre d'une part et sur l'Afrique de l'Est et du Sud d'autre part, a contribué sans nul doute au renforcement de nos relations de coopération.

Pour valoriser la fibre de coton sur le marché international, le CERFITEX a dès 2005, perçu l'importance du classement instrumental et a décidé pour ce faire de se doter d'un laboratoire de classement instrumental du coton, équipé d'une Chaîne de Mesures Intégrées dans le souci d'appuyer les sociétés cotonnières. Cette volonté sera concrétisée dès 2006 par la mise en service du système de conditionnement d'air de son laboratoire de métrologie textile et par l'acquisition d'une Chaîne USTER HVI 1000/M1000.

Dès lors, le CERFITEX a démarré ses activités pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda pour l'amélioration de la compétitivité de la filière coton textile de l'UEMOA.

Ainsi, en début 2007, le laboratoire de Métrologie textile du CERFITEX a commencé à fonctionner dans les conditions requises.

Très tôt, feront recours aux services de ce laboratoire, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) après signature d'une convention de collaboration en juin 2008 et l'Institut d'Economie Rurale (IER) dans le cadre de son programme de recherche variétale.

Le laboratoire de Métrologie textile du CERFITEX sera mis à contribution jusqu'en juin 2010 pour la mise en œuvre des activités du Projet CFC/ICA/33 (Analyse des échantillons dans le cadre de l'étude de la variabilité intra balle, de la participation aux Round tests du CSITC, de Brème, et Régional, de la formation des opérateurs CMI du CERFITEX et de la SOFITEX, de la formation des chefs classeurs, des responsables de laboratoire et des producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre).

Le Projet CFC/ICAC/33 a été perçu par le CERFITEX comme une opportunité de renforcement des capacités de ses ressources humaines et techniques plus tôt que prévu.

Aussi, pour promouvoir les activités du projet, le CERFITEX a mis à sa disposition :

- Une équipe de huit (8) personnes travaillant pratiquement à temps plein pour le projet avec une disponibilité permanente pour réaliser à temps opportun toutes les activités programmées ;
- Un nouveau laboratoire de référence de classement instrumental de coton construit selon les normes qualité UEMOA et dédié uniquement aux activités de valorisation de la filière coton ;
- Des ressources informationnelles adéquates (ordinateurs, liaison internet, téléphone, fax...)

Cet engagement dont nous avons fait montre dans la mise en œuvre du projet CFC/ICAC/ 33, est l'expression de notre volonté d'inscrire dans la durée, notre action au service de la promotion du classement instrumental.

Dans ces conditions, les missions assignées au Centre Technique Régional par le projet CFC/ICAC/33 s'ajoutent tout naturellement à celles du CERFITEX qui de droit endosse par la même occasion, le statut de Centre Technique de Référence d'Afrique de l'Ouest et du Centre,

cumulativement avec son statut juridique actuel d'Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique.

Son indépendance vis-à-vis des sociétés cotonnières lui permettra d'apporter un jugement de valeur sur la gestion des laboratoires de classement desdites sociétés et de jouer si besoin en est, le rôle d'arbitre entre les différents acteurs de la filière coton (entre producteurs et commerciaux et/ou entre commerciaux et filateurs) surtout s'il était accrédité. D'où notre forte demande auprès des partenaires Techniques et Financier d'accompagner le CERFITEX pour l'accréditation de ses deux laboratoires de classement.

Les formations des experts, des opérateurs, des chefs classeurs, des responsables de laboratoire de la sous région, réalisées dans le cadre dudit projet, ont sans nul doute contribué à la compréhension du classement instrumental comme outil de valorisation du coton sur le marché international.

Il est appréciable qu'au cours de la mise en œuvre du Projet, les acteurs de la filière coton ont été largement sensibilisés au classement instrumental, toute chose qui nous amène à croire que le classement a de beaux jours devant lui.

Mesdames et Messieurs,

Permettez nous de vous présenter les résultats de la mise en œuvre du Projet CFC/ICAC/33 en Afrique de l'Ouest et du Centre.

.....Intervention M. TOGOLA

Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa mise en œuvre, le projet CFC/ICAC/33 a réalisé dans son objectif global :

– L'introduction dans le commerce du coton, des valeurs déterminées par la mesure instrumentale des fibres de coton, acceptées par tous les pays producteurs de coton.

Quant à ses objectifs spécifiques pour l'Afrique, le projet a assuré :

– Une assistance technique aux laboratoires africains afin de satisfaire les critères internationaux en matière d'analyse de la qualité du coton ;

– La promotion et l'adoption du classement instrumental en Afrique comme méthode objective de caractérisation de la fibre de coton afin de satisfaire les critères de qualité sur le marché mondial du coton ;

- La création de deux Centres Techniques Régionaux (en Afrique de l'Ouest et du Centre, et en Afrique de l'Est et du Sud) avec pour missions :
- L'évaluation des laboratoires de classement de coton,
 - L'assistance technique et matérielle aux pays africains producteurs de coton,
 - Le développement de techniques conduisant à l'amélioration de la fiabilité de la mesure instrumentale,
 - L'évaluation de l'impact du classement instrumental sur la fibre de coton africain.

L'exécution de ses missions a donné lieu pour le Projet CFC/ICAC/33, à la prise en charge des dépenses ci-après:

- les frais d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet,
- les frais d'analyse des échantillons,
- les frais d'entretien et de maintenance de la CMI, du système de conditionnement d'air et du véhicule,
- les frais d'achat de cotons Standards et de carreaux de calibrage
- les frais d'inscription aux Round Tests du CSITC, Brème et Régional
- les frais d'expédition des échantillons pour le Round test régional,
- les frais de gardiennage et d'entretien du laboratoire,
- les frais d'assistance technique aux laboratoires,
- les frais de formation,
- les frais d'achat des consommables informatiques, des fournitures de bureau,
- etc.

Après le Projet qui prendra fin en mars 2012, les coûts de prestation et les charges sur lesquels il appartient au CERFITEX et aux sociétés cotonnières de s'entendre, seront déterminés de manière à couvrir les charges ci - dessus mentionnées.

Le CERFITEX pour sa part, s'engage dans tous les cas, à assurer le bon fonctionnement du laboratoire, de manière à offrir les prestations de qualité à la première demande du partenaire.

Mesdames et Messieurs,

Après le projet, il est entendu que les activités du Centre Technique Régional seront réalisées par des moyens humains et matériels du CERFITEX, en relation avec l'A.C.A. et les sociétés cotonnières qui doivent tout naturellement assurer le coût de la prestation dont elles bénéficient.

Le cadre de cette collaboration serait fixé de commun accord avec l'A.C.A. à travers une convention de collaboration dûment signée par les parties.

Cette collaboration qui est appelée à évoluer certainement dans le temps en fonction des besoins des sociétés cotonnières portera à cours terme sur les missions assignées au Centre Technique Régional.

A moyen et à long terme, le partenariat débouchera sans nul doute sur d'autres domaines de collaboration d'intérêts communs qui seront pris en charge par des avenants éventuels à la convention de collaboration sus mentionnée ou par sa révision.

Pour notre part, nous affirmons ici et encore, notre détermination à ne ménager aucun effort pour accompagner les sociétés cotonnières partenaires dans leur transition vers le classement instrumental.

Toutefois il est à noter que les Centres Techniques Régionaux en tant que laboratoire de référence auront tout à gagner en notoriété s'ils étaient accrédités.

La récente formation d'initiation du personnel technique du CERFITEX à la gestion d'un système de management de la qualité (SMQ) selon la norme ISO 17025 réalisée par le projet CFC/ICAC/33 en novembre 2011, dans le cadre l'accréditation de nos laboratoires de classement instrumental du coton, est une parfaite illustration de la mise en route imminente d'une démarche qualité dans nos laboratoires.

Je vous remercie de votre aimable attention.